



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 21.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 12 février 2019

L'an deux mille dix neuf et le dix neuf février à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. M.VALMY.

Pouvoirs : Mme ALEXANDRE à M. FERRARI. M. PEGOURIE à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme BALAGUE. Mme VIGNE DREUILHE à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. POUVILLON. PEGOURIE. THOMAS. Mmes VIGNE DREUILHE. OVADIA. ESTAUN. DENES. LABORDE. ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG : MISE EN PLACE D'UNE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DES CHARDONS : ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DU 21 JUIN 2018 SUITE A LA MODIFICATION DU PROJET

Exposé :

Suite à la demande de la commune du 19 mars 2018, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération relative à la mise en place d'une commande d'éclairage public impasse des Chardons (référence 11BT385).

Par délibération n° 61.2018 du 21 juin 2018, le Conseil municipal décidait d'approuver l'avant-projet sommaire et de couvrir la part restant à la charge de la commune, soit 697 €, par voie d'emprunt.

Le projet a évolué. Le réseau de l'impasse des Chardons sera finalement repris sur celui de l'avenue du Sers évitant ainsi la pose d'un nouveau compteur. Une horloge astronomique sera posée. Un candélabre sera également rénové.

Le nouvel avant-projet consiste en :

- la dépose des commandes simplifiées PGA SERS et PG SERS et la pose d'un câble aérien pour alimenter le point lumineux n°1767,
- la fourniture, la pose et le raccordement d'une horloge astronomique dans le coffret de commande P551 SERS,
- la réalisation d'un réseau d'éclairage public d'une longueur de 20 mètres depuis le point lumineux n°75 jusqu'au point lumineux n°1768,
- la fourniture, la pose et le raccordement d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât cylindro-conique de 8 mètres de hauteur et équipé d'une lanterne à appareillage LED 44W.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suite :

Ⓞ	TVA (récupérée par le SDEHG)	1 055 €
Ⓞ	Part SDEHG	4 286 €
Ⓞ	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 357 €
	<hr/> Total	<hr/> 6 698 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur une nouvelle participation financière.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le nouvel avant-projet.

Article 2 : de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190219-19022019_21-DE
Reçu le 27/02/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
27/02/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E